

Preavis client pour un contrat de prestations services 2h/mois

Par **anka**, le **26/09/2014** à **09:39**

Bonjour

J'aimerais savoir si pour un contrat des prestations services au domicile du client (2h/mois), le client n'a pas l'obligation de respecter la période de préavis résiliation contrat de 2mois.

Merci pour vos réponses

Bien cordialement